

ARRETE MUNICIPAL N°13247 DU 15 AVRIL 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Manifestation

Samedi 25 mai 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par la Mairie de LARMOR-PLAGE, 04 avenue des 4 Frères Leroy-Quéret – 56260 – LARMOR-PLAGE,
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le bon déroulement de la manifestation citée ci-dessous, il importe d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le samedi 25 mai 2024 de 07h00 à 21h00, le stationnement sera strictement interdit sur tous les emplacements suivants :

- Avenue Général De Gaulle sur environ 5 emplacements,
- Aire de retournement située Av. Général De Gaulle sur environ 25 emplacements,
- Place du Souvenir sur environ 14 emplacements,

ARTICLE 2 : Le samedi 25 mai 2024 de 07h00 à 21h00, la circulation des véhicules sera interdite rue Beg Tal Men – secteur de l'ancien Office de Tourisme menant à l'arrière du Kasino. Le périmètre impacté sera délimité par des barrières « ganivelles », l'organisateur s'assure du bon déroulement de la mise en place des différents ateliers et stands concernant la manifestation « FAITES DU VELO ».

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date de la manifestation par la Police Municipale. L'organisateur veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

